

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-431 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2018, le Règlement numéro 2016-431;

QUE le Règlement numéro 2016-431 a pour objet et conséquence d'interdire la circulation des camions et des véhicules-outils sur certains chemins municipaux;

QUE le 11 janvier 2019, ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Transports;

QUE le Règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

Donné à Paspébiac, le 18 janvier 2019 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko Greffière